

2 décembre 2009

09.412

Question François Cuche

Budget: service de la santé publique, compte 356 205

Nous sommes surpris et déçu de constater qu'au chapitre des subventions accordées dans le domaine de la santé, celle accordée à la Ligue neuchâteloise contre le rhumatisme soient purement et simplement supprimées.

Au-delà de l'aspect financier, il s'agit d'une question de crédibilité pour cette association qui accomplit un travail très utile et d'intérêt public.

Nous avons aussi appris que des effets collatéraux risquaient de toucher d'autres associations par effet domino, en particulier Pro Infirmis qui assume un mandat de prestations pour tout ce qui concerne le conseil social des personnes atteintes de rhumatisme.

Si la fortune de cette association lui permettra sans doute de continuer d'exister l'an prochain, l'existence d'une association se mesure aussi au regard bienveillant des autorités et à ce niveau, la ligue neuchâteloise contre le rhumatisme a du souci à se faire au sujet de son existence à plus long terme.

Le Conseil d'Etat peut-il nous rassurer quant à l'avenir de la ligue neuchâteloise contre le rhumatisme? Nous le remercions pour sa réponse.